



S'KRÜTTBLÄTT

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N° 4 / 107 / 2011

le 20 juin 2011

L'intercommunalité à la croisée des chemins

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 vise notamment à rationaliser la carte départementale de l'intercommunalité. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, préparé par les services de l'État et comprenant 20 propositions d'évolution, a été présenté aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), le 2 mai 2011.

Le schéma conforte la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun (CCPRB), confirmant sa pertinence et son utilité dans l'Est colmarien et reconnaissant ainsi son dynamisme et sa forte intégration au service de ses habitants.

Pourtant, dans le même temps, la CCPRB se trouve fragilisée au regard de deux propositions du projet de schéma :

- *L'extension de la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) à la commune isolée de Sundhoffen* entraîne la disparition du SITREC : avec le départ de Sundhoffen, le SITREC ne pourra en effet plus percevoir la taxe transport, privant le syndicat d'une recette indispensable et vitale. La politique des transports de la CCPRB serait donc remise en cause.
- *L'extension de la Communauté de Communes de Marckolsheim à la commune de Grussenheim* prive la CCPRB d'un membre fondateur qui, depuis l'origine, a participé activement à la construction, à l'affirmation et à l'identité de la structure intercommunale. Le départ forcé, imposé, de Grussenheim serait très mal ressenti par les élus et les habitants de la commune et de la CCPRB, qui ne comprendraient pas qu'aujourd'hui, il leur est opposé des considérations liées à la notion de territoire, alors qu'à l'époque, contre l'avis de la CCPRB, l'adhésion de Jepsheim à la CAC, qui a créé l'enclave et la discontinuité territoriale, a été validée sciemment par les autorités.

J'ai fait part de ces observations au Préfet du Haut-Rhin par lettre du 17 mai dernier, en le priant de les prendre en considération, dans le cadre de l'examen de l'ensemble des positions que ne manqueront pas de lui adresser les élus, au vu de son projet de schéma.

Dans l'immédiat, le Bureau et le Conseil de Communauté de la CCPRB réitèrent leur profond attachement à la commune de Grussenheim et demandent le maintien de Grussenheim au sein de la structure intercommunale. Au vu d'une argumentation solide, des exceptions sont peut-être envisageables au principe de la suppression des enclaves et discontinuités territoriales de communautés de communes, fixé par la loi de décembre 2010.

Mais à moyen terme, quel sera l'avenir de la CCPRB qui, réglementairement, pourrait donc poursuivre sa route et continuer d'assurer les services actuels aux habitants, même sans la commune de Grussenheim ? Personnellement, je suis favorable au maintien de la CCPRB en l'état, ne serait-ce qu'affectivement, au vu de notre vécu, des relations que nous avons tissées et du travail effectué en commun. Pour autant, cela ne doit pas nous empêcher de mener une réflexion raisonnée sur les évolutions possibles de notre intercommunalité.

Diverses initiatives récentes nous y invitent, fondées sans doute sur le constat de la capacité limitée au niveau budgétaire de la CCPRB à devenir une communauté de communes de projets ou plus simplement à faire face à certaines obligations, comme celle de garantir une deuxième source d'approvisionnement en eau potable.

D'abord, avant même l'adoption de la loi de décembre 2010, qui ouvre de nouvelles contraintes et perspectives, la CCPRB s'est rapprochée de la Communauté du Pays de Brisach pour mieux se connaître. Des ateliers communs sur nos compétences sont en cours et le rendu de ces travaux devrait avoir lieu prochainement.

Ensuite, les communes de Fortschwihl et de Wickerschwihl ont délibéré pour affirmer leur préférence pour la CAC, si l'option devait être mise à l'ordre du jour ; dans un 2^{ème} temps, sans prévenir et contre toute attente, semant le trouble auprès des élus et de la population de la CCPRB, Wickerschwihl a même décidé d'adhérer sans condition à la CAC à partir du 1^{er} janvier 2012.

Enfin, à la suite des propositions du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, le Président de la CAC a fait une démarche volontaire devant le Bureau du Conseil de Communauté de la CCPRB du 23 mai 2011. Il a présenté les compétences de la CAC, effectuant un comparatif avec celles exercées par la CCPRB, et a fait des propositions intéressantes, en particulier quant à la reprise du Pôle Ried Brun par la CAC, dans l'hypothèse d'une adhésion de la CCPRB à cette dernière, ce qui réglerait également le cas de Grussenheim. Des études chiffrées sont en cours.

La CCPRB que, ne l'oublions pas, la commune d'Andolsheim vient de rejoindre, il y a un an et demi à peine, est aujourd'hui à la croisée des chemins. Il faut nous interroger sur son devenir ; nous ne ferons pas l'économie de cette réflexion : resterons nous autonomes, avec ou sans Grussenheim, fort du bilan réalisé en commun ; mais pour combien de temps, étant conscients que la CCPRB, dans la durée, pourra difficilement progresser en termes de nouveaux projets structurants. Ou-bien, rejoindrons-nous une structure intercommunale voisine plus grande et mieux armée, la Communauté de Communes du Pays de Brisach ou la CAC ? La décision devra être prise, dans un avenir proche ; elle devra être collective et en cas de fusion éventuelle avec une autre collectivité, tenir compte de la garantie qui sera donnée quant à l'identité « Ried Brun », ainsi que des assurances fermes quant aux compétences reprises et exercées par la nouvelle entité et de la définition claire de sa politique fiscale.

En tout état de cause, une large information, préalable, de la population de la CCPRB me paraît indispensable. Ce mot se veut de contribuer, déjà, à vous sensibiliser à cette problématique qui se présente aujourd'hui à nous et qui est lourde de conséquences.

Le Maire

Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 15 avril 2011 et informations diverses

- **Urbanisme :** Au vu de l'avis de la Direction Départementale des Territoires, les déclarations préalables de travaux pour :
 - la construction d'un abri de jardin en bois, 1 rue de Wickerschwihl, présentée par M. Hubert FLEITH
 - la pose d'un grillage sur limite de propriété Sud, 58 Grand-rue, présentée par M. Francis WURTH
 - le ravalement de façade à la maison d'habitation et la mise en peinture de la clôture, 3 Grand-rue, présentée par M. José RODRIGUESsont délivrées aux demandeurs. Il en est de même pour la demande de permis de construire pour la mise en place d'une pergola démontable à la maison d'habitation, 23 rue des Vosges, présentée par M. Jean-Michel SCHMIDT.

- **Convention de conseil et d'assistance aux collectivités par l'ADAUHR** : le Conseil municipal donne suite à la nouvelle proposition de l'Adauhr, dans le cadre de sa mission de service public, à la commune, et autorise le maire à signer la convention correspondante conclue pour une durée de 3 ans.
- **Illuminations de Noël** : le Conseil municipal a décidé de procéder à l'extension des illuminations de Noël dans les voies communales et d'acquérir des motifs, de technologie LED, choisis au regard du type des candélabres, auprès de la Société VIALIS de Colmar pour un montant HT de 8115 €, qui inclut la pose d'une prise de courant spécifique.
- **Aménagement des rue et place de l'Église** : après examen préalable des offres par la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil municipal a attribué les marchés de voirie à l'Entreprise COLAS pour un montant TTC de 282 366,63 €, ainsi que des réseaux secs et de mise en souterrain du réseau BT à l'Entreprise VIGILEC HATIER pour les montants TTC respectivement de 35 989,17 € et de 18 519,71 €. A ce jour, le réseau d'eau potable, sous maîtrise d'ouvrage de la CCPRB, a été renouvelé et les autres travaux d'aménagement vont démarrer à partir du 27 juin pour une durée de trois mois. Il est certain que le chantier va entraîner des contraintes et des désagréments ; à cet égard, il est fait appel à votre compréhension et indulgence. Par ailleurs, la circulation dans l'emprise du chantier sera fermée, sauf riverains et ayants droit ; tout stationnement au droit des travaux sera interdit.
- **Réunion du 20 mai 2011 de l'Amicale des Donneurs de Sang Jepsheim-Riedwihr** : le Maire rend compte de l'Assemblée Générale de l'association. A noter que la collecte à Riedwihr aura lieu en octobre, celle de décembre étant prévue, pour des raisons de grandeur de la salle, à Jepsheim.
- **Réunion du 7 juin 2011 du Conseil d'école du RPI** : le Maire évoque les différents points traités : - la rentrée scolaire 2011/2012 avec la fermeture d'une classe maternelle ; - les effectifs en prévision : 217 élèves en élémentaire et 100 élèves en maternelle ; - le rapprochement de direction pour les classes de Fortschwihir et Wickerschwihir : le Conseil municipal estime que ce projet est inadapté au niveau pédagogique, aucun lien « élève » n'existant entre les deux écoles proposées pour la fusion, alors que les écoles de Riedwihr et Wickerschwihir accueillent des élèves des deux communes et ont des actions communes. Aussi, propose-t-il une fusion des écoles élémentaires de Riedwihr et Wickerschwihir ; - l'aide personnalisée et stages de remise à niveau ; - les projets des différentes écoles.

- **Réunion du 14 juin 2011 du Conseil de Fabrique :** le Maire rend compte du jugement du Tribunal Administratif, relatif à la sonnerie des cloches au Conseil de Fabrique.

- **Réunions des 9 mai 2011, 19 mai, 23 mai, 8 juin et 14 juin du Bureau du Conseil communautaire de la CCPRB :** le Maire précise que l'intercommunalité est à l'ordre du jour à chaque réunion ; pour autant, divers points ont fait l'objet de décisions : - SITREC, liaison Foire aux Vins pour les jeunes : compte tenu du coût Aller-retour proposé et du fait que toutes les communes ne sont pas desservies, le projet est abandonné ; - Spectacles à l'Espace Ried Brun : une proposition de sponsoring sera mise à l'étude ; - Appel d'offres : diagnostic d'accessibilité des handicapés aux établissements recevant du public des communes de la CCPRB : l'Entreprise Qualiconsult de Entzheim est retenue pour un montant TTC de 7 774 €, les coûts étant répartis entre chaque commune sur la base du nombre de m² de bâtiments diagnostiqués ; - Assainissement : renouvellement de l'armoire électrique de la station de refoulement de Holtzwihr : la Société CERIA de Holtzwihr est retenue pour un montant de 32 138 € HT ; - Transports : compte tenu du coût élevé des transports dans le cadre du SITREC, une étude comparative est menée entre les lignes régulières du Conseil Général et les lignes Trace ; concernant Riedwihr, les lignes Trace offrent un plus par rapport aux lignes régulières ; on constate un très faible taux d'abonnement du public adulte, les lignes Trace étant surtout empruntées par les jeunes, avec un recensement de 125 abonnements pour les – de 16 ans et 270 abonnements pour les + de 16 ans ; les coûts de subventionnement à la charge de la CCPRB, en cas de suppression des lignes Trace, s'élèveraient à 32 153 € ; - Suppression d'un poste d'ATSEM à l'école maternelle de Bischwihr, du fait de la fermeture d'une classe ; - Équipement audiovisuel de la salle de réunion du bâtiment administratif du Ried Brun : la proposition de la Société MICHELSONNE de Sélestat est retenue pour un montant de 3 983, 25 € HT ; - Eau potable : proposition de mise en place d'une sectorisation du réseau de Jepsheim par l'installation de débitmètres : le coût de 3 débitmètres électromagnétiques s'élève à 69 000 € HT, dont 50 % sont pris en charge par la CAC ; - Location de l'Espace Ried Brun : le tarif de nettoyage est fixé à 120 €.

- **Restriction d'eau :** le Préfet du Haut-Rhin a pris des mesures de restriction d'eau dans 144 communes du département. L'arrêté préfectoral peut être consulté au tableau d'affichage. Sur notre commune, comme sur les villages voisins, ainsi que sur Colmar, les prélèvements dans les cours d'eau dont l'alimentation est assurée par les affleurements de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace, sont interdits.

- **Appartement vacant aux Marronniers :** un F3 d'une superficie de 65 m² situé au 1^{er} étage des Marronniers sera libre à compter du 1^{er} septembre 2011. Les candidatures sont à déclarer à la Mairie avant le 29 juin au plus tard. Les demandes de logement devront être formulées auprès de l'agence d'Habitat de Haute-Alsace, 13 rue Curie à Colmar (tél. 03 89 21 55 70) à l'aide des questionnaires habituels, accompagnées de toutes pièces demandées, y compris photocopie de l'avis d'imposition sur le revenu 2008 et 2009.

- **Jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg dans l'affaire de la sonnerie des cloches :** le Maire donne connaissance du jugement du TA en date du 1^{er} juin 2011. Il rappelle que M. et Mme Martin HAUMESSER ont demandé au tribunal :
 - *« D'annuler la décision implicite par laquelle le maire de Riedwihr a rejeté leur demande tendant à ce qu'il réglemente la sonnerie des cloches de l'église communale en supprimant les sonneries de cloches la nuit de 22 heures à 7 heures du matin ;*
 - *D'enjoindre au maire de Riedwihr de faire usage de ses pouvoirs de police pour faire cesser les sonneries de cloches de l'église communale entre 22 heures et 7 heures ;*
 - *De mettre à la charge de la commune de Riedwihr une somme de 2 000 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ».*

Le tribunal a rendu la décision suivante :

- *« La décision implicite par laquelle le maire de Riedwihr a rejeté la demande de M. et Mme HAUMESSER, est annulée en tant qu'elle refuse de remédier aux nuisances sonores excessives liées à la sonnerie de l'Angélus à 6 heures du matin.*
- *Il est enjoint au maire de la commune de Riedwihr de prendre, dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent jugement, toute mesure de nature à faire cesser les nuisances sonores excessives liées à la sonnerie de l'Angélus à 6 heures du matin.*
- *La commune de Riedwihr versera à M. et Mme HAUMESSER une somme de 500 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.*
- *Le surplus des conclusions de la requête de M. et Mme HAUMESSER est rejeté ».*

Ainsi, le tribunal considère que si le maire a pu légalement refuser de supprimer les sonneries de cloches de l'église entre 22 heures et 7 heures du matin, le niveau sonore de l'Angélus de 6 heures constitue une nuisance de nature à troubler la tranquillité publique. Il a pris soin de préciser que le jugement impliquait seulement qu'il appartenait au maire de prendre toute mesure « *pouvant notamment consister en la mise en place d'un dispositif d'atténuation du bruit de la sonnerie de l'Angélus ou en un recul de l'heure de ladite sonnerie, de nature à faire cesser les nuisances sonores excessives liées à la sonnerie actuelle de l'Angélus à 6 heures du matin, dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent jugement* ».

S'agissant de la suite à donner, la réflexion est en cours, aucune décision n'étant prise pour l'instant. En tout état de cause, le maire souhaite préalablement s'entretenir avec l'avocat de la commune.

- **Le « barbecue » de l'Amicale des Sapeurs Pompiers, samedi soir 18 juin 2011 :** malgré le temps incertain et l'air frais, 90 personnes ont pris part à cette rencontre annuelle des membres de l'Amicale sur le terrain de loisir. Une belle surprise qui a conforté la réussite de la soirée, attendait les invités : un feu de joie de la Saint-Jean. Toute la journée de samedi, une petite équipe motivée de jeunes a monté, avec minutie et créativité, un bûcher de quelques 6 mètres de hauteur, qui s'est enflammé en début de nuit, sous les yeux émerveillés des petits et des grands. Un grand merci et félicitations à Pierre BURDLOFF, Jérémy DIRNINGER et Quentin JAEGLI, les artisans de cette initiative, pour leur enthousiasme et leur prestation.
- **Échéances électorales pour 2012 :** pour l'élection présidentielle, les dates du 22 avril pour le premier tour et du 6 mai pour le second tour ont été retenues. Les élections législatives se dérouleront, quant à elles, les 10 et 17 juin 2012.
- **Grands anniversaires :** la municipalité et les habitants de Riedwihl ont mis à l'honneur le doyen des hommes, M. Alfred HAUMESSER, le 8 mai dernier, dans la Salle des Fêtes, à l'issue de la cérémonie devant le monument aux morts, à l'occasion de son 95^{ème} anniversaire (8 mai 1916). Ils lui ont présenté leurs meilleurs vœux.

Communication du Conseil de Fabrique

- **Quête pour le fleurissement de l'Église :** prochainement, des jeunes de notre paroisse passeront dans les foyers pour réaliser cette quête qui est destinée au fleurissement de notre Église, mais aussi à son entretien courant. Des équipes de bénévoles assurent chaque semaine le fleurissement - achat de fleurs, création de compositions (selon fêtes et liturgie) créations florales avec les fleurs offertes par les paroissiens. Ces équipes assurent balayage et petit entretien, mais aussi ouverture et fermeture de l'église et cela tous les jours. Un grand merci à ces jeunes (auxquels vous réserverez un bon accueil), à ces équipes de bénévoles et aussi à vous, chers paroissiens, pour votre générosité.
- **Nettoyage annuel de l'Église, les 8 et 9 juillet 2011 :** tous les paroissiens sont invités à venir participer au nettoyage annuel de l'Église. Cette invitation s'adresse aussi aux nouveaux habitants de Riedwihr, une occasion de faire connaissance et de tisser des liens avec les "anciens".
Vendredi 8 juillet, à partir de 19h30 : nettoyage des points élevés - autels latéraux, rebords de fenêtre, plafond, etc... Pour cela il faut la présence de quelques hommes - maintenir balai en hauteur fatigant rapidement.
Samedi matin 9 juillet, à partir de 9h15 : dépoussiérage et nettoyage complets des boiseries, du sol, sacristie, autels, bancs, portes, escalier, salle du presbytère, etc ... Vous voudrez bien vous munir de vos seaux, serpillières, chiffons ; les produits de nettoyage sont fournis.

A l'issue de la matinée de travail, les "acteurs" du nettoyage sont invités au traditionnel barbecue. Ce moment de convivialité est très apprécié par les participants et permet aux uns et aux autres de se retrouver en toute amitié autour d'une bonne table. N'hésitez pas à nous rejoindre, l'équipe du Conseil de Fabrique s'occupe des préparatifs.

Pour la bonne organisation, veuillez vous inscrire auprès d'Etienne JEHL, au 03 89 71 68 19, avant le mercredi 6 juillet 2011.

Notre Église est ouverte, elle est accueillante, fleurie, propre ; elle invite au recueillement, à la prière : ce sont les mots relevés dans le Livre d' Or. Merci à tous.